



Résiliation bail commercial

Par **patricia166_old**, le **14/12/2007** à **22:03**

Bonsoir,

Janvier 2005, j'ai signé un bail commercial 3/6/9 . Je suis psychologue. Aujourd'hui j'ai l'occasion d'intégrer un cabinet dans un local où travaillent plusieurs médecins, car le loyer est beaucoup moins important et il y a des toilettes contrairement au local que j'ai actuellement ou je rencontre souvent des problèmes lorsque je reçois certains patients comme des femmes enceintes.

Comment puis-je faire pour résilier mon contrat?

Suis-je obligée de respecter un délai?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Patricia

Par **belloy_old**, le **16/12/2007** à **19:02**

Votre activité de psychologue est une activité civile, et non commerciale, votre bail est innommé, mais ses clauses contractuelles en ce qui concerne la résiliation peuvent vous être opposables, tout dépend de leur rédaction...

Impossible de vous répondre sans les connaître désolé...